

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE Oslo, le 5 décembre 2016

Sommaire

35-1 Accueil du président et adoption de l'ordre du jour	3
35-2 Rapport du Secrétariat	3
35-3 Rapport de la Banque mondiale	5
35-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre	6
35-7 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	11
35-5 Rapport du Comité de Validation.....	11
35-6 Chef du Secrétariat – séance à huis clos	15
35-9 Rapport du Comité des Finances	15
35-8 Plan de travail ITIE 2017	18
35-10 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision.....	20
Prochaine réunion du Conseil d'administration	22
Autres questions.....	22
35-6 Chef du Secrétariat – séance à huis clos	22
Clôture de la 35 ^e réunion du Conseil d'administration	22
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut des pays et les demandes de report d'échéance	23
Décision du Conseil d'administration concernant l'Azerbaïdjan.....	23
Décision du Conseil d'administration sur le Niger	28
Décision du Conseil d'administration sur l'Ukraine	28
Annexe C – Liste des participants	29
Countries	29
Implementing Countries	29
Supporting Countries	29
Civil Society Organisations.....	30
Companies including Investors.....	30

PROCÈS-VERBAL DE LA 35^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

35-1 Accueil du président et adoption de l'ordre du jour

Le président Fredrik Reinfeldt ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à Astana aux membres du Conseil d'administration et il remercie Bazarbay Nurabayev et le Gouvernement kazakh au nom du Conseil d'administration.

Le président souhaite la bienvenue à Montty Girianna, Bent Graff et Sören Dengg, qui assistent à une réunion du Conseil d'administration pour la première fois. Les excuses d'Olga Bielkova, d'Enkhbayar Nemekhbayar, de Zainab Ahmed, du Prof. Ismaïla Fall, de Victor Hart et d'Ian Wood sont relevées. Le président informe le Conseil d'administration qu'Ian Wood a démissionné et que le collège des entreprises a nommé James Ensor, également de BHP Billiton, pour succéder à Ian Wood. Le Conseil d'administration approuve cette nomination, remercie Ian Wood de sa contribution et souhaite la bienvenue à James Ensor.

Il est pris note de la déclaration issue de la réunion des Coordinateurs Nationaux africains à Brazzaville incluse dans la circulaire du Conseil d'administration n° 219.

Le Conseil d'administration convient de réviser l'ordre du jour afin que la mise à jour du Comité des Finances soit abordée avant le plan de travail 2017. Le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour révisé.

Décision

- Le Conseil d'administration accepte la nomination de James Ensor de BHP Billiton qui remplace Ian Wood au Conseil d'administration de l'ITIE.

Actions :

- Le Secrétariat international révisera la liste de membres du Conseil d'administration sur le site Internet.

35-2 Rapport du Secrétariat

Jonas Moberg souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Gouvernement kazakh pour sa prise en charge de l'organisation de la réunion. Il rappelle aux membres du Conseil d'administration le programme de la semaine, comprenant des réunions avec le premier vice Premier ministre Askar Mamin, PDG de Kazmunaigaz Kurmangazy Iskaziev, une table ronde sur la propriété réelle, une visite de terrain à la mine d'Altyntau-Kokshetaul et la conférence nationale de l'ITIE du Kazakhstan.

Jonas Moberg souligne le travail accompli depuis la dernière réunion du Conseil d'administration à Oslo, à savoir la présentation au Conseil d'administration d'environ 900 pages d'informations recueillies sur la Validation de l'Azerbaïdjan, de la Mongolie, du Nigéria, du Pérou et du Timor-Leste, des rapports similaires sur le Ghana, le Kirghizistan, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Tadjikistan, Sao-Tomé et les Îles

Salomon devant suivre. Ce travail a été accompli en plus de l'appui habituel au Conseil d'administration et aux pays mettant en œuvre l'ITIE. Jonas Moberg fait remarquer que la charge de travail général était beaucoup trop importante pour le Secrétariat international. Le calendrier de Validation convenu à Oslo s'est révélé trop optimiste, en partie en raison de retards dans le recrutement du Validateur. Il indique que des retards supplémentaires dans le traitement des rapports de Validation risquent d'affaiblir les efforts de mise en œuvre. La collecte d'informations s'est avérée être une expérience d'apprentissage utile pour le Secrétariat international. Bien que le système de Validation semble s'être sensiblement amélioré, Jonas Moberg met en garde sur le fait que le processus de Validation n'encourage ni ne mesure l'impact de manière suffisante.

Jonas Moberg souligne la nécessité de trouver un équilibre approprié entre les questions techniques liées à la Validation et un certain nombre de questions stratégiques, y compris l'intégration, la déclaration de la propriété réelle et la pertinence de l'ITIE vis-à-vis des défis nationaux.

Jonas Moberg fournit une mise à jour des activités significatives depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, y compris :

- le renforcement des capacités et les formations, y compris un séminaire sur l'apprentissage entre pairs à Abidjan qui, avec l'appui de la Belgique, a permis de réunir 40 participants venant de 15 pays francophones, ainsi qu'un prochain atelier à Abuja sur la propriété réelle pour neuf pays africains anglophones et lusophones, avec l'appui du Département pour le développement international du Royaume-Uni. Jonas Moberg souligne l'importance de la formation, en association avec des partenaires tels que Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), la Natural Resource Governance Initiative (NRGI), la Banque mondiale, la Coopération internationale allemande (GIZ), ainsi que d'autres.
- des visites du président de l'ITIE en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Léone, ainsi que des réunions à Londres et ailleurs.
- une prochaine réunion du groupe de travail sur la déclaration du commerce des matières premières.
- un atelier de trois jours sur la déclaration de la propriété réelle avec 35 participants venant de pays d'Asie centrale et du Moyen-Orient, en partie autofinancé et en partie financé par le Département pour le développement international du Royaume-Uni.
- l'animation des activités du Conseil d'administration, y compris les téléconférences et les réunions des comités.

Jonas Moberg remercie la Commission européenne du versement d'une subvention de 750 000 EUR sur les deux prochaines années. Gubad Ibadoglu fait ressortir l'organisation par le Secrétariat international d'un atelier de pré-Validation en Irak au cours de la semaine du 17 octobre, en association avec PCQVP et NRGI.

35-2-A Discussion du document du Conseil d'administration 35-2-A - Rapport d'avancement de la mise en œuvre juin-septembre 2016

Jonas Moberg souligne les défis significatifs que rencontrent 11 pays mettant en œuvre l'ITIE, dont l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine (RCA), le Honduras, l'Indonésie, le Nigéria, la République Kirghize, les Philippines, les Îles Salomon, le Tadjikistan, le Timor-Leste et le Yémen. Six de ces pays sont

classés dans la catégorie « rouge », car les évaluations initiales de leur Validation indiquent que les clauses de sauvegarde ne sont pas satisfaites.

Le Conseil d'administration a été alerté sur la détérioration de la situation politique et sur l'état d'urgence en Éthiopie, bien que la mise en œuvre de l'ITIE ne soit pas encore directement touchée. Les membres du Comité de Réponse Rapide ont exprimé des inquiétudes à propos de cette situation au cours de leur réunion du 24 octobre et ils en effectueront un suivi avant d'en faire rapport au Conseil d'administration. Jonas Moberg souligne l'attention accordée dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Éthiopie, en faisant remarquer les efforts fournis dans un nombre croissant de pays pour se pencher sur la manière dont l'ITIE se rapporte à l'exploitation minière informelle.

Mesures

- Le Comité de Réponse Rapide doit suivre attentivement la situation en Éthiopie et en faire rapport au Conseil d'administration selon que de besoin.

35-2-B Discussion du document du Conseil d'administration 35-2-B - Rapport d'avancement de la sensibilisation mai-août 2016

Jonas Moberg présente le rapport d'avancement de la sensibilisation en faisant état des activités limitées menées en raison des contraintes de financement et de la priorité accordée aux Validations. Il informe de sa récente réunion avec le ministre chargé des Ressources de l'Australie du nord, le sénateur Matthew Canavan. Le Conseil d'administration est informé des progrès de la Guyane et du Suriname dans la préparation de leur candidature à l'ITIE. Jonas Moberg rapporte le remplacement de la championne ITIE du Mexique, Lourdes Melgar, par le nouveau sous-secrétaire aux Hydrocarbures, Aldo Flores, qui est l'ancien secrétaire général du Forum international de l'énergie. Il fait remarquer que la nature du processus est complexe et il exhorte les membres du Conseil d'administration à apporter leur soutien de manière appropriée, étant donné les intérêts de nombre d'entre eux au Mexique.

Ana Carolina Gonzáles Espinosa souligne l'importance d'une sensibilisation des pays envisageant de mettre en œuvre l'ITIE à propos de la préparation d'une feuille de route sur la propriété réelle dans le cadre des documents de demande de candidature. Jeremy Mack Dumba fait remarquer que les pays africains mettant en œuvre l'ITIE aident le Secrétariat international en matière de sensibilisation, notamment l'Angola, la Guinée équatoriale et le Gabon. Le président indique que l'intérêt envers l'ITIE continue de croître malgré les efforts de sensibilisation moindres, soulignant que le nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE pourrait passer à 60-70 à moyen terme.

Mesures :

- Les membres du Conseil d'administration doivent poursuivre leur contribution aux efforts de sensibilisation dans les pays où elle est nécessaire, en particulier au Mexique.

35-3 Rapport de la Banque mondiale

Les membres du Conseil d'administration souhaitent la bienvenue à Christopher Sheldon, directeur au

sein de la Pratique mondiale de l'énergie et des industries extractives de la Banque mondiale. Celui-ci les informe du départ à la retraite de Paulo de Sa et présente une mise à jour de l'appui de la Banque mondiale à l'ITIE. Il souligne que le Fond fiduciaire multidonateurs (FFMD) ITIE et d'aide technique aux industries extractives (EI-TAF) a été clos à la fin de l'année 2015, avec environ 10 millions de dollars US de transferts probables du FFMD ITIE vers le nouveau FFMD de soutien programmatique mondial aux industries extractives (EGPS). Les États-Unis continuent d'apporter leur soutien à deux pays par le biais du Fonds fiduciaire à donateur unique de l'ITIE. La Banque mondiale continue également d'appuyer la mise en œuvre de l'ITIE intégrée à des projets d'aide technique financés par l'AID, par exemple en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Mozambique et au Togo.

Le Conseil d'administration est informé de la transition vers l'EGPS, qui est presque complète, sept donateurs (Australie, Canada, Union européenne, Finlande, Allemagne, Norvège et Suisse) ayant contribué à ce fonds à hauteur de 25 millions de dollars US au total. Christopher Sheldon remercie les donateurs et informe le Conseil d'administration de la récente signature d'un accord initial de 2 millions de dollars US avec le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID). Il fait également remarquer que le reversement de 5 millions de dollars US supplémentaires des FFMD ITIE et de l'EI-TAF à l'EGPS est en train d'être considéré par d'autres donateurs. D'ici la fin 2016, on espère atteindre 35 millions USD au total au sein de l'EGPS.

Le Conseil d'administration est informé des deux premiers tours d'approbations de subventions par l'EGPS pour 15 projets nationaux, sept projets mondiaux et de réponse rapide, pour une somme totale de 9 millions de dollars US, dont 6,8 millions sont promis à l'ITIE et à la transparence en vertu du pilier 1 de l'EGPS. Il est porté à l'attention du Conseil d'administration que des donateurs ont indiqué qu'il est nécessaire d'apporter davantage de précisions sur le modèle de financement du Secrétariat international avant que les donateurs ne puissent statuer à l'avenir sur le type de contribution à lui apporter par le biais de l'EGPS. Cette question sera abordée lors de la réunion du Comité de pilotage de l'EGPS le 27 octobre.

Faith Nwadishi demande des précisions sur l'appui de la Banque mondiale au développement des capacités de la société civile, en faisant ressortir l'importance de financer aussi bien le côté de la demande que le côté de l'offre en termes de transparence de l'industrie extractive. Christopher Sheldon explique que l'appui à la société civile fait partie intégrante des premiers tours d'octroi de subventions, mais que la Banque mondiale considère d'aider directement un plus grand nombre d'organisations de la société civile.

35-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 35-4-H –

Application de la norme - premières conclusions et options concernant les clauses de sauvegarde de l'ITIE relatives à l'Exigence 8.3 (c. i)

Le président met en avant les résultats du Secrétariat international selon lesquels presque tous les pays menant la Validation sont confrontés à des défis concernant certaines exigences de sauvegarde, en faisant remarquer que le Conseil d'administration doit aborder cette question. Bien que les six premières Validations n'aient pas encore été menées à terme, il semble que cinq d'entre elles seront suspendues à cause des exigences de sauvegarde, au cas où le Conseil d'administration confirme les résultats du

Valdateur. Il est rappelé au Conseil d'administration que le document du Conseil d'administration 35-4-H n'est pas soumis à décision. Jonas Moberg fait remarquer que les six options présentées dans le document ne sont pas exhaustives, et il invite les membres du Conseil d'administration à proposer d'autres options.

Cielo Magno demande des précisions sur le processus décisionnaire concernant cette question, demandant au Comité de Gouvernance et de Supervision de convenir de directives en matière de présentation de documents au Conseil d'administration. Bien que le président soit en fin de compte responsable de la décision portant sur la présentation des documents au Conseil d'administration, Fredrik Reinfeldt explique que le document du Conseil d'administration sur les sauvegardes sera renvoyé devant le Comité de Mise en œuvre qui en discutera.

Mesures :

- Le Comité de Mise en œuvre devra étudier le document sur les sauvegardes et faire une recommandation au Conseil d'administration à son propos.

Document du Conseil d'administration 35-4-A - Mise à jour sur la propriété réelle

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-A uniquement à titre d'information, en mentionnant les progrès significatifs réalisés par la plupart des pays qui doivent soumettre des feuilles de route sur la propriété réelle d'ici la date d'échéance du 1^{er} janvier 2017. Il attire l'attention sur l'aide technique et financière requise pour la mise en œuvre des feuilles de route, soulignant que plusieurs pays envisagent de promulguer une législation sur la propriété réelle. Le Conseil d'administration est invité à considérer le scénario de pays qui ne respecteraient pas la date d'échéance ou qui élaboreraient des feuilles de route dont la qualité est significativement en-deçà de celle escomptée. Dyveke Rogan mentionne que la Norme ITIE ne précise pas le type de procédures à suivre au cas où des pays ne respecteraient pas la date d'échéance ou demanderaient un report de cette dernière, mais que le Conseil d'administration pourra être guidé par les procédures existantes s'appliquant à d'autres documents tels que les Rapports ITIE ou les rapports annuels d'avancement. Elle met en avant des estimations selon lesquelles au moins 14 millions de livres sterling seront requis au cours des trois prochaines années pour la mise en œuvre de toutes les feuilles de route. Des représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE font remarquer que, bien que l'on anticipe que la plupart des pays respecteront la date d'échéance pour l'élaboration des feuilles de route, les défis pratiques afférents à la mise en œuvre de ces dernières doivent être reconnus. Le président souligne l'importance de sensibiliser les leaders politiques, compte tenu de la nécessité dans de nombreux pays de réviser la législation nationale, et il fait remarquer que le Conseil d'administration abordera tout cas de non-respect de la date d'échéance pour la feuille de route lors de sa prochaine réunion, en fonction de l'analyse des feuilles de route et des propositions développées par le Comité de Mis en œuvre.

Mesures :

- Le Conseil d'administration devra aborder lors de sa 36^e réunion tout cas de non-respect de la date d'échéance du 1^{er} janvier 2017 pour l'élaboration des feuilles de route sur la propriété réelle.

Document du Conseil d'administration 35-4-B - Mise à jour sur le commerce des matières premières

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-B en indiquant les progrès réalisés pour faire avancer la transparence dans le commerce des matières premières dans les pays ciblés, avec l'appui du secrétariat d'État suisse aux Affaires économiques et du Département pour le développement international du Royaume-Uni. Rappelant le lancement de cette initiative lors de la 34^e réunion du Conseil d'administration à Oslo, ainsi que la nécessité d'un financement spécifique du projet pour appuyer cette initiative, Dyveke Rogan fait remarquer que, grâce à la récente confirmation du financement, le travail a finalement commencé en Indonésie, au Ghana et au Nigéria, et que l'Albanie et la Colombie ont également manifesté leur intérêt. Les premiers résultats sont attendus au troisième trimestre 2017. La réunion sur le commerce des matières premières à Londres le 31 octobre 2016, qui a rassemblé les représentants gouvernementaux de certains pays participants, est mentionnée. Faith Nwadishi souligne l'importance du rapport sur les paiements de Trafigura au gouvernement pour les efforts du Nigéria dans ce domaine, appelant d'autres acheteurs de pétrole brut à suivre cet exemple.

Document du Conseil d'administration 35-4-C - Plan d'action pour l'intégration.

Daniel Kaufmann présente la recommandation du Comité de Mise en œuvre selon laquelle le Conseil d'administration devrait approuver le plan d'action visant à encourager les pays à œuvrer en faveur de l'intégration de la mise en œuvre de l'ITIE. Mentionnant le fait que plusieurs dispositions de la Norme ITIE encouragent cette approche, il explique que le plan d'action est axé sur des activités peu coûteuses pour la promotion de l'intégration et des données ouvertes, et il souligne la nécessité d'une aide technique et financière supplémentaire pour accélérer les efforts d'intégration. Sam Bartlett mentionne l'exemple qu'offrent les efforts d'intégration du Kazakhstan. Il explique que la taille des fichiers de Validation résulte du fait que les pays intègrent de manière accrue leurs divulgations ITIE, ce qui signifie que la collecte des données exige une référence à des sources tierces. Sam Bartlett fait remarquer que le plan d'action est axé sur l'appui à l'intégration en s'adaptant et en perfectionnant le soutien déjà existant aux pays mettant en œuvre l'ITIE. Stuart Brooks souligne l'importance d'investir du temps et des ressources dans l'intégration afin de faciliter le rapportage ITIE à l'avenir. Faith Nwadishi souligne l'importance de relier l'intégration aux autres initiatives pertinentes dans le pays, alors que Jeremy Mack Dumba fait remarquer que, dans des pays tels que la RDC, le processus ITIE génère des informations plus fiables que les systèmes gouvernementaux existants.

Le président mentionne la demande élevée des pays mettant en œuvre l'ITIE pour ce type de soutien. Compte tenu des défis présentés par les Validations, le niveau des engagements de ressources pour le plan d'action fait l'objet d'une brève discussion. Sam Bartlett fait remarquer que le soutien du Secrétariat international envers le plan d'action pour l'intégration est cohérent avec le projet de plan de travail 2017, avec des activités peu coûteuses liées au soutien de l'apprentissage par les pairs et au travail avec des partenaires tels que la Banque mondiale.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve les propositions contenues dans le document 35-4-C, ainsi que le plan d'action pour l'intégration.

Mesures :

- Le Secrétariat international doit mettre en œuvre le plan d'action pour l'intégration dans le cadre du plan de travail 2017.

Document du Conseil d'administration 35-4-D - Calendrier des Validations

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-D ainsi que la recommandation du Comité de Mise en œuvre relative à l'approbation par le Conseil d'administration du calendrier de Validation proposé à l'Annexe A. Il est rappelé au Conseil d'administration sa discussion sur le calendrier de Validation lors de sa 34^e réunion à Oslo, à laquelle il a approuvé le calendrier des 21 premières Validations et a laissé en suspens la question des 30 Validations restant à mener. Une discussion se déroule sur les procédures de demande de Validation anticipée. Sam Bartlett explique que la situation où un pays demande une Validation anticipée ne s'est jamais produite et que le Secrétariat international apportera une orientation sur les procédures appropriées. Il souligne que les exercices de pré-Validation constituent des occasions de travailler en collaboration avec le Groupe multipartite pour mettre à l'essai la conformité à la Norme avant la Validation. Tout en reconnaissant l'importance de pouvoir disposer de procédures pour encadrer ce type de demandes, le président fait ressortir qu'il doit exister un équilibre entre les demandes des pays pour une Validation anticipée et la capacité du Secrétariat international, tout en rappelant le calendrier des 17 Validations de 2017 convenu par le Conseil d'administration. Ana Carolina souligne la nécessité de mettre l'accent sur les 17 Validations prévues pour 2017 malgré les contraintes de financement.

Décision

- Le Conseil d'administration convient des propositions contenues dans le document 35-4-D et approuve le calendrier prévu pour les 30 Validations restant à mener.

Mesures :

- Le président doit écrire aux 30 pays restant à valider pour les informer du calendrier de leur Validation.
- Le Secrétariat international doit fournir une orientation aux pays mettant en œuvre l'ITIE qui étudient la possibilité de demander une Validation anticipée.

Document du Conseil d'administration 35-4-E - Déclaration au niveau des projets.

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-E uniquement à titre d'information, en faisant remarquer qu'il fait suite à l'émission par la SEC (Commission des opérations de bourse américaine) de règles mettant en œuvre la section 1504 de la loi Dodd-Frank sur la déclaration au niveau des projets. Il explique que le Comité de Mise en œuvre devrait poursuivre ses travaux sur cette question en vue de faire une recommandation au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de la déclaration au niveau des projets. Le Conseil d'administration est informé que le document contient un aperçu des questions qu'il pourrait devoir considérer. Cielo Magno recommande l'examen des politiques existantes dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, compte tenu du fait que certaines juridictions ventilent déjà la déclaration par projet. Ana Carolina Gonzáles Espinosa mentionne l'importance de l'avancement de la déclaration au niveau des projets au sein de l'ITIE, faisant référence à un grand intérêt manifesté par des organisations de la société civile et les communautés locales en Amérique latine. Le Conseil d'administration convient que le Comité de Mise en œuvre devra continuer à travailler sur la question de la déclaration au niveau des projets et que lui-même reviendra sur cette discussion lors de prochaines réunions.

Mesures :

- Le Comité de Mise en œuvre devra présenter une recommandation au Conseil d'administration sur les options de mise en œuvre de la déclaration au niveau des projets selon la Norme ITIE.

Document du Conseil d'administration 35-4-F - Demande de mise en œuvre adaptée de l'Ukraine.

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-F, y compris la recommandation du Comité de Mise en œuvre que le Conseil d'administration approuve la demande de l'Ukraine en faveur d'une mise en œuvre adaptée relative à la couverture des industries extractives dans les régions (oblasts) de Donetsk et de Luhansk d'Ukraine et de Crimée. Daniel Kaufmann explique que la demande du Groupe multipartite a été déposée car le gouvernement ukrainien n'est pas en mesure d'obliger les entreprises et les collectivités locales de ces régions à participer au processus ITIE. Le gouvernement et le Groupe multipartite se sont engagés à fournir des efforts continus pour veiller à ce que les Rapports ITIE soient aussi exhaustifs que possible. Oliana Valigura explique que le gouvernement a fait tous les efforts possibles pour collecter des données en Ukraine de l'Est, mais que ses efforts ont été vains en raison de la situation militaire qui y prévaut. Le Conseil d'administration accède à la demande de mise en œuvre adaptée de l'Ukraine.

Décision

- Le Conseil d'administration convient de la proposition contenue dans le document du Conseil d'administration 35-4-F et accède à la demande de mise en œuvre adaptée de l'Ukraine. [Cf. Annexe A]

Mesures :

- Le président doit écrire au président du Groupe multipartite de l'Ukraine pour l'informer du fait que le Conseil d'administration approuve sa demande de mise en œuvre adaptée.

Document du Conseil d'administration 35-4-G - Demande de report de Validation du Niger.

Daniel Kaufmann présente le document du Conseil d'administration 35-4-G, qui comprend une recommandation du Comité de Mise en œuvre à l'effet que le Conseil d'administration accepte que commence la Validation du Niger. Eddie Rich fait remarquer que le Niger devrait publier son Rapport ITIE 2014 le 28 octobre 2016. Jeremy Mack Dumba fait ressortir que le Niger devrait officiellement informer le Secrétariat International de sa disposition à entreprendre la Validation dans les prochains jours, ce dont le président se réjouit. Le Conseil d'administration donne son aval au commencement de la Validation du Niger.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve la proposition contenue dans le document du Conseil d'administration 35-4-G à l'effet que la Validation du Niger commence immédiatement et tienne compte des progrès réalisés depuis le 1^{er} juillet 2016. [Cf. Annexe A]

Mesures :

- Le président doit écrire au président du Groupe multipartite du Niger pour l'informer que la Validation du Niger doit commencer immédiatement.
- Le Secrétariat international doit entreprendre l'évaluation initiale de la Validation du Niger à partir du 1^{er} novembre 2016.

35-7 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 35-7 - Stratégie de sensibilisation 2017 de l'ITIE

Faisant remarquer qu'aucun volontaire ne s'est manifesté à ce jour pour présider le Comité de Candidature et de Sensibilisation, Jonas Moberg présente le document du Conseil d'administration 35-7. Le Conseil d'administration prend note du fait que la stratégie de sensibilisation qui y est exposée est similaire à celle des années précédentes, avec quelques révisions concernant la répartition géographique. Jonas Moberg souligne que la stratégie de sensibilisation sert d'outil de tri utile pour évaluer les occasions de sensibilisation potentielles dans différents pays et pour aider le président à décider des invitations à prendre la parole à accepter. Sam Bartlett fait état de la souplesse de la stratégie de sensibilisation, qui permet de saisir les occasions qui se présentent, et il souligne le rôle de cette stratégie dans la coordination des activités de sensibilisation menées par l'ensemble des parties prenantes et pas seulement par le Secrétariat.

Des membres du Conseil d'administration du collège des pays soutenant l'ITIE soulignent l'importance de mener des activités de sensibilisation à la fois à l'intention de pays de mise en œuvre potentiels ainsi qu'à celle de pays soutenant l'ITIE, et incitent le président à sensibiliser les autorités sur des questions telles que le financement.

Suite à la demande de nouvelles sur la discussion liée aux membres « affiliés » qu'exprime Stuart Brooks, Jonas Moberg indique qu'un document sur la participation limitée a été préparé, mais qu'il nécessitera plusieurs consultations du comité avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve la stratégie de sensibilisation 2017.

Mesures :

- Le Secrétariat international doit publier la stratégie de sensibilisation 2017 sur le site interne du Conseil d'administration.

35-5 Rapport du Comité de Validation

Mark Pearson présente un rapport sur le travail du Comité de Validation, y compris sur ses discussions du 24 octobre sur les exigences de sauvegarder, la Validation de l'Azerbaïdjan et les prochaines étapes du traitement des Validations restant à mener. Il fait remarquer que le Comité de Validation a eu une discussion initiale sur les options de révision des clauses de sauvegarde et mentionne le retour d'information du Comité selon lequel il faut réviser la formulation du document sur la pénalisation du gouvernement plutôt que de la société civile et de l'industrie. Mark fait remarquer la diversité d'opinions exprimées durant la discussion du Comité, lors de laquelle un certain soutien s'est dégagé vis-à-vis des

Options 3 et 6, sans qu'aucune opinion finale, ni consensus ne soit atteint.

Document du Conseil d'administration 35-5-A - Azerbaïdjan

Le président souligne que l'Azerbaïdjan s'est soumis à une première Validation en vertu de la Norme ITIE et que le Conseil d'administration considère à présent les résultats de sa deuxième Validation. Mark Pearson présente les résultats de la discussion du Comité de Validation du 24 octobre sur la Validation de l'Azerbaïdjan. Suite à la recommandation du Comité de Validation, le Conseil d'administration s'est concentré sur les différences entre les évaluations du Secrétariat international et du Validateur, en tenant compte des commentaires du Groupe multipartite.

À propos de la participation de la société civile (Exigence n° 1.3), la majorité des membres du Comité penche pour des « progrès significatifs », alors que les OSC penchent pour des « progrès inadéquats ». Vu que le Comité est unanimement d'accord sur le fait que des « progrès satisfaisants » n'ont pas été réalisés, la politique de sauvegarde signifie que l'Azerbaïdjan doit faire l'objet d'une suspension.

Le sentiment général est que les mesures correctives pourront être menées dans un délai de 9 mois. Cependant, bien que la majorité des membres du Comité soit en faveur de l'option D pour l'évaluation globale, les OSC soutiennent l'option C, notamment parce que l'option D n'est pas viable en vertu de la Norme ITIE, à moins que des progrès satisfaisants ne soient réalisés à propos de l'Exigence 1.3.

Option C – Le Conseil d'administration convient que l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, mais sans amélioration quant aux Exigences individuelles par rapport à la première Validation de 2015. Par conséquent, l'Azerbaïdjan fait l'objet d'une suspension et est tenu de mettre en œuvre des mesures correctives avant de pouvoir mener la troisième Validation dans un délai de <+9 mois>.

Option D – Le Conseil d'administration convient que l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, assortis d'améliorations considérables concernant plusieurs Exigences individuelles par rapport à la première Validation de 2015. Il est demandé à l'Azerbaïdjan de mettre en œuvre des mesures correctives qui seront évaluées lors d'une troisième Validation qui commencera dans un délai de <+9 mois>.

Gubad Ibadoglu et Shahmar Movsumov sont invités à présenter leur point de vue avant de quitter la réunion. Gubad Ibadoglu présente une déclaration des membres du Conseil de la coalition des ONG de l'Azerbaïdjan intitulée « Améliorer la transparence dans les industries extractives ». Il met en avant les améliorations qui ont eu lieu conformément au plan de mesures correctives convenu le 15 avril 2015, et bien que tardive, la très récente résolution de la majorité des problèmes pratiques de la coalition et la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer la situation de la société civile au niveau local. Il divulgue une division entre les membres du Conseil de la Coalition, ce qui explique pourquoi le Conseil d'administration de l'ITIE a reçu deux lettres, l'une recommandant le maintien du statut de candidat de l'Azerbaïdjan et l'autre demandant au Conseil d'administration de rétablir la conformité de l'Azerbaïdjan. Il note que les problèmes restants sont liés à la société civile en général et qu'ils ne sont pas résolus, y compris le refus d'accès à des comptes en banque, le filtrage à la frontière et les interdictions de déplacement. Il mentionne également que le développement durable des OSC dépend d'améliorations de la législation existante sur les OSC et leurs organes de réglementation. [Cf. Annexe B]. Shahmar Movsumov souligne l'impact de la dégradation en 2015 du statut ITIE de l'Azerbaïdjan et les efforts significatifs du gouvernement pour améliorer la situation. Relevant le fait que des réformes techniques et

juridiques ont été engagées, mais que cela prend du temps, il fait valoir les efforts menés entre-temps pour résoudre les problèmes au cas par cas. Soulignant l'évaluation initiale selon laquelle l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs, Shahmar Movsumov met en avant le rythme des réformes au cours des semaines précédentes, ce qui a permis de remédier à toutes les contraintes imposées à la société civile identifiées lors de la Validation de l'Azerbaïdjan. Le Conseil d'administration est informé du délai de deux mois qui est prévu pour que les ministères concernés adoptent des règlements d'application pour les enregistrements d'ONG. Faisant remarquer que l'évaluation initiale et le rapport de Validation n'ont pas tenu compte de ces développements récents, Shahmar Movsumov indique que l'élan à l'origine des récentes réformes pourrait s'affaiblir si ces améliorations ne sont pas prises en compte.

Gubad et Shahmar sont priés de quitter la réunion. Le président fait remarquer que le Comité de Validation n'a pas de recommandation précise à l'intention du Conseil d'administration. Il propose que le Conseil d'administration ait une discussion préliminaire sur la Validation de l'Azerbaïdjan et l'approfondisse dans la soirée avant de se rassembler à nouveau le 26 octobre pour prendre une décision. Le président lance la discussion, et 19 des 21 membres du Conseil d'administration y participent.

Plusieurs membres du collège des pays de mise en œuvre siégeant au Conseil d'administration expriment leur soutien vis-à-vis des préoccupations soulevées dans la Circulaire du Conseil d'administration n° 219 concernant la possibilité que de nombreux pays fassent l'objet d'une suspension en raison des clauses de sauvegarde, en illustrant leurs propos par l'exemple de la réaction de la RDC par rapport à sa suspension en 2014. Certains membres du Conseil d'administration sont en faveur de l'Option D. Le leadership précoce de l'Azerbaïdjan au niveau mondial dans la mise en œuvre de l'ITIE et la nécessité d'un calendrier pour mener à bien les mesures correctives avant la suspension sont soulignés.

Les membres de la société civile siégeant au Conseil d'administration sont en faveur de l'Option C, faisant valoir l'importance des garanties concernant la protection de la latitude d'action de la société civile, et s'opposent au changement des règles avant que celles-ci ne soient mises à l'essai. Ils expriment des inquiétudes quant à une diversion par rapport aux procédures établies et au mépris des travaux du Secrétariat international et du Validateur. Tout en reconnaissant que des efforts importants ont été accomplis en Azerbaïdjan en termes de la mise en œuvre générale, les membres de la société civile estiment que ces progrès sont insuffisants concernant les exigences portant sur la société civile. Ils font référence entre autres à une lettre envoyée par 29 représentants de la société civile azérie ne portant pas sur la coalition ITIE mais portant sur des questions liées à la supervision du gouvernement et demandant des modifications de fond afin de restaurer un environnement porteur pour la société civile en Azerbaïdjan. La nécessité d'adopter des amendements législatifs pour mettre en œuvre les réformes est mentionnée. Plusieurs membres indiquent que les améliorations récentes doivent être mises en évidence dans les messages entourant la Validation de l'Azerbaïdjan et que le Groupe multipartite doit être encouragé à mener une deuxième Validation au plus tôt.

Une diversité de points de vue au sein du collège des pays soutenant l'ITIE se manifeste. Soulignant le fait que le processus de Validation doit être crédible et que les règles ne doivent pas être modifiées avant leur première application, Dirk-Jan Koch fait remarquer que l'acceptation d'informations supplémentaires de dernière minute pourrait entraîner un processus désordonné. Rappelant au Conseil d'administration la suspension similaire de l'Azerbaïdjan du Partenariat pour un gouvernement Ouvert (PGO), Dirk-Jan Koch exprime le soutien de son sous-collège pour l'option C. Tout en partageant les préoccupations exprimées à propos des difficultés rencontrées par la société civile, Mary Warlick mentionne que l'ambassade des États-Unis à Bakou a confirmé la prise de mesures récentes. À la lumière des points de vue présentés par

la société civile azérie et afin de continuer à encourager les progrès de l'Azerbaïdjan, certains représentants des pays soutenant l'ITIE se prononcent en faveur de l'option D et soulignent l'importance de mesures correctives.

Bien que des membres de la société civile siégeant au Conseil d'administration fassent état des dispositions des procédures de Validation qui interdisent la considération des progrès intervenus après le 1^{er} juillet, Sam Bartlett et Jim Miller rappellent au Conseil d'administration que les procédures de Validation donnent également à ce dernier le pouvoir discrétionnaire de considérer les développements plus récents. À la demande du Conseil d'administration, Dyveke Rogan fait remarquer que l'évaluation initiale du Secrétariat international est que l'Azerbaïdjan a mené à bien certaines mesures correctives, mais pas toutes, et que le Secrétariat n'a pas reçu suffisamment d'informations pour réviser cette évaluation.

Le Conseil d'administration s'est rassemblé le 26 octobre pour poursuivre la discussion sur la Validation de l'Azerbaïdjan. Une version révisée du document du Conseil d'administration 35-5-A est présentée, qui s'inspire des options C et D.

Suite à une discussion initiale sur la proposition révisée, le président demande aux représentants des trois collèges de réviser la proposition. Le Conseil d'administration accepte la proposition révisée suivante :

Le Conseil d'administration convient que l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, assortis d'améliorations considérables concernant plusieurs exigences individuelles par rapport à la première Validation de 2015. L'Azerbaïdjan conserve son statut de pays candidat, compte tenu des récents développements qui se sont produits.

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que l'Azerbaïdjan n'a pas réalisé de progrès satisfaisants en ce qui concerne l'Exigence n° 1.3 relative à la participation de la société civile. En conséquence, l'Azerbaïdjan devra prendre des mesures correctives. Si le Conseil d'administration n'est pas satisfait de la manière dont les mesures correctives sont menées, le pays fera l'objet d'une suspension conformément à la Norme ITIE. Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de préparer une évaluation avant sa prochaine réunion. Sur la base de cette évaluation, et conformément à la Norme ITIE, le Conseil d'administration prendra une décision lors de sa prochaine réunion.

En outre, le Conseil d'administration approuve les mesures correctives afférentes aux Exigences n° 1.4, n° 2.6, n° 6.2, n° 7.1 et n° 7.4 qui seront évaluées dans le cadre d'une troisième Validation commençant le 26 juillet 2017.

Mesures :

- Le Secrétariat doit transmettre les mesures correctives modifiées qui devront figurer dans le procès-verbal (ci-jointes à l'Annexe A).
- Le président doit écrire au gouvernement azéri pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat international doit réaliser une évaluation initiale des progrès de mise en œuvre des mesures correctives relatives à l'Exigence n° 1.3 avant la 36^e réunion du Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 35-5-B - Mongolie.

Document du Conseil d'administration 35-5-C - Nigéria.

Document du Conseil d'administration 35-5-D - Pérou.

Document du Conseil d'administration 35-5-E - Timor-Leste.

Mark Pearson présente au Conseil d'administration une mise à jour des quatre autres Validations qui ont été présentées à ce dernier pour discussion, en l'informant que les commentaires sur l'évaluation initiale émis par les Groupes multipartites de Mongolie, du Nigéria, du Pérou et du Timor-Leste ont été reçus. Des projets de rapports de Validation sont disponibles pour ces pays et les rapports finaux de Validation sont attendus dans les prochaines semaines. Sam Bartlett fait remarquer que le Secrétariat international suivra les mêmes procédures pour la Validation de l'Azerbaïdjan, et préparera un tableau des exigences pour lesquelles ses évaluations diffèrent de celles du Validateur, en mettant en évidence les commentaires du Groupe multipartite qui seront examinés par le Conseil d'administration.

Mesures :

- Le Secrétariat international devra préparer des tableaux comparant ses évaluations avec celles du Validateur pour ce qui concerne les exigences pour lesquelles il existe des divergences. Il s'agit de la Mongolie, du Nigéria, du Pérou et du Timor-Leste.

35-6 Chef du Secrétariat – séance à huis clos

Fredrik Reinfeldt invite tous les observateurs et le secrétaire du Conseil d'administration (Jonas Moberg) à quitter la salle.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve un contrat de deux ans pour le chef du Secrétariat, Jonas Moberg.

35-9 Rapport du Comité des Finances

Moses Kulaba fait rapport au Conseil d'administration en tant que président du Comité des Finances, en remerciant les membres pour leur étroite collaboration avec le Secrétariat international.

Document du Conseil d'administration 35-9-A - Projet de mise à jour financière pour le troisième trimestre

Moses Kulaba présente le document du Conseil d'administration 35-9-A, à titre d'information uniquement, en faisant remarquer que la gestion internationale de l'ITIE devrait parvenir à équilibrer ses comptes en 2016. Mentionnant les profondes réductions des dépenses menées en 2016, il relate que, pour les neuf premiers mois de 2016, le revenu de la gestion internationale de l'ITIE s'élève à 4,1 millions

de dollars US et ses dépenses s'élèvent à 4,0 millions de dollars US. Ces chiffres comprennent 0,7 million de dollars US de recettes spécifiques aux projets et 0,9 million de dollars US de dépenses liées à la Conférence mondiale. Ces chiffres de 2016 sont à comparer avec les recettes de 3,6 millions de dollars US, les dépenses de 3,5 millions de dollars US et un excédent de 0,1 million de dollars US sur la même période en 2015. Moses Kulaba remercie les entreprises et les pays de leurs contributions, qui comprennent de nouveaux financements de la part de l'Union européenne, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni (par l'intermédiaire du Département pour le développement international). Le Comité des Finances propose également au Comité d'Audit d'examiner les Termes de Référence des auditeurs et de rédiger un manuel financier.

Document du Conseil d'administration 35-9-B - Examen du financement pour l'année 2016

Le document du Conseil d'administration 35-9-B, basé sur les idées des différents collègues, est présenté par Moses Kulaba, qui fait remarquer qu'il constitue la base du plan de travail et du budget 2017. Il signale la présence d'informations supplémentaires contenues dans les annexes du document.

En faisant référence à la précédente discussion du Conseil d'administration sur le financement lors de sa 34^e réunion à Oslo, le président fait remarquer que la situation financière à long terme n'est pas viable. Il est rappelé au Conseil d'administration la charge de travail toujours croissante et plus complexe qui pèse sur un personnel restreint doté d'un modeste budget de 5,5 millions de dollars US, alors que la mise en œuvre au niveau national coûte dix fois plus. Remerciant les parties prenantes, en particulier l'industrie, qui siègent au Conseil d'administration pour leurs contributions, le président affirme que le problème s'explique en partie par la diminution du nombre de contributeurs. Le Conseil d'administration est informé qu'une téléconférence organisée par le Président et Sasja Beslik s'est tenue avec les institutions financières, ce qui devrait aboutir à une contribution financière de la part d'investisseurs institutionnels soutenant l'ITIE. Le président se réjouit également de la formulation utilisée dans l'examen du financement à propos des pays mettant en œuvre l'ITIE, tout en reconnaissant qu'elle est parfois difficile. Constatant les divergences de points de vue parmi les pays soutenant l'ITIE, le président souligne les différences de niveaux de contributions entre les pays, ainsi que l'importance d'une position commune en matière de financement à appliquer dans tous les pays. Bien que le Conseil d'administration doive toujours assurer un suivi des dépenses, il fait remarquer que le principal problème de l'organisation ne se trouve pas dans le fait qu'elle est bureaucratique et coûteuse, mais plutôt dans la structure de son financement.

À la demande de Faith Nwadishi, Eddie Rich explique qu'un financement de la part des pays mettant en œuvre l'ITIE est nécessaire, mais qu'aucune sanction pour non-respect ne sera imposée. Le Conseil d'administration fera le point sur cette situation dans un an.

Mary Warlick mentionne que les pays soutenant l'ITIE sont ceux qui ont versé le plus de contributions à l'ITIE depuis les débuts, et qui restent engagés à la soutenir. Il est rappelé au Conseil d'administration que certains pays soutenant l'ITIE ont contribué bien plus de 10 millions de dollars US au fil des ans. Mary Warlick s'inquiète du caractère injuste de la proposition consistant à introduire des contributions minimales obligatoires, y compris le lien proposé avec la participation au Conseil d'administration, étant donné le soutien appuyé et de longue date des pays de soutien à l'ITIE, que ce soit directement ou par le biais de programmes bi- et multilatéraux. Elle note également qu'une formule de contribution minimum ne permettrait pas de répondre de façon satisfaisante aux exigences du Secrétariat de l'ITIE en termes de budget, telles que présentées dans le projet de plan de travail pour l'année 2017. Elle propose une approche plus stratégique de collecte de fonds et se réjouit de la formulation du président sur le

leadership en termes de sensibilisation stratégique des pays soutenant l'ITIE et des organisations philanthropiques. Il est rappelé au Conseil d'administration le succès du PGO, qui a permis de recueillir plus de 20 millions USD auprès de fondations. Mary Warlick appelle à l'avancement de l'examen des dépenses qui permettra d'aligner les dépenses et les priorités stratégiques. Catarina Hedlund souligne l'importance d'élaborer un modèle de financement pour les pays soutenant l'ITIE dans le même esprit que celui qui existe pour les entreprises soutenant l'initiative.

Laurel Green fait remarquer que le collège de l'industrie accueille favorablement l'examen du financement et appuie l'approche « pay-to-play », tout en reconnaissant les nombreuses contributions des entreprises au-delà de ce plancher minimal. Les membres du collège de l'industrie siégeant au conseil d'administration se réjouissent du nouveau discours sur les investisseurs institutionnels et soulignent la nécessité d'une approche légère pour sensibiliser les fondations. Dominic Emery fait remarquer les progrès importants réalisés pour garantir le financement pour 2016 et faire en sorte que les prévisions pour 2017 reposent sur des bases plus solides. Bien que des défis demeurent, l'examen du financement se poursuivra indéfiniment, à mesure que l'ITIE cherchera à mobiliser de nouvelles sources de financement.

Eddie Rich précise qu'il existe un consensus sur un modèle de financement et que ce nouveau modèle pourra être mis en œuvre pour la plupart des collègues. Mary Warlick souligne l'absence de consensus au sein du Comité des Finances sur la proposition de l'examen du financement à propos des contributions minimales obligatoires, y compris le lien proposé avec la participation au Conseil d'administration. Le président rappelle au Conseil d'administration sa responsabilité de veiller à ce que le secrétariat dispose d'un financement suffisant à l'exécution de son plan de travail. Dirk-Jan Koch propose d'accepter provisoirement l'examen du financement en assortissant d'une disposition de révision une fois que la position des pays soutenant l'ITIE aura été précisée lors de la 36^e réunion du Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve l'examen du financement contenu dans le document du Conseil d'administration 35-9-B et accepte de se pencher à nouveau sur la question après clarification de la position des pays soutenant l'ITIE lors de sa 36^e réunion.

Mesures :

- Les demandes de financement pour 2017 seront conformes aux conclusions de l'examen du financement portant sur les entreprises soutenant l'ITIE et les pays de mise en œuvre.
- Le travail commencera par un examen succinct du financement possible qui pourrait provenir de fondations.
- Les pays soutenant l'ITIE devront finaliser les discussions sur une position commune au sujet de l'examen du financement de l'ITIE, avant la 36^e réunion du Conseil d'administration.
- Les investisseurs devront convenir d'un modèle de financement.

Document du Conseil d'administration 35-9-C - Projet de Termes de référence pour l'examen des dépenses du Secrétariat

Moses Kulaba présente le document du Conseil d'administration 35-9-C en faisant remarquer que la proposition concerne un examen succinct des dépenses qui ne nécessitera pas beaucoup de ressources.

Il souligne la recommandation du Comité des Finances à l'effet que cet examen soit mené en interne par le comité lui-même avec l'appui du Secrétariat international, afin d'en réduire le coût. Ana Carolina Gonzáles Espinosa mentionne l'intérêt de la société civile pour un examen réalisé en externe et se demande si les 20 000 dollars US alloués aux coûts internes seront suffisants pour couvrir les coûts des services de consultants. Eddie Rich précise que l'estimation de 20 000 dollars US pour le coût de l'examen repose uniquement sur le temps du personnel, coût qui demeurerait même si l'examen est sous-traité à un consultant. La possibilité d'affecter la somme de 50 000 dollars US à un examen externe mené par un consultant, soit environ 1 % du budget, est soulignée. Le président souligne la transparence de la structure des coûts du budget actuel et propose un examen en interne comme première étape. Faith Nwadishi est en faveur de l'établissement d'un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration à qui confier l'examen des dépenses, qui est, comme le président le fait remarquer, déjà partiellement réalisé par le Comité des Finances dans sa supervision des dépenses.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve les Termes de Référence pour un examen des dépenses présentés dans le document du Conseil d'administration 35-9-C.

Mesures :

- Le Comité des Finances doit établir un groupe de travail qui sera chargé de mener l'examen des dépenses avec l'appui du Secrétariat international.

35-8 Plan de travail ITIE 2017

Document du Conseil d'administration 35-8 - Projet du plan de travail ITIE 2017

Moses Kulaba fait remarquer que le projet de plan de travail 2017 repose sur des consultations pour l'examen du financement. Eddie Rich présente le document du Conseil d'administration 35-8 en tant que document du Secrétariat examiné à la fois par le Comité des Finances et lors d'une réunion conjointe des Comités des Finances et de la Gouvernance et de la Supervision, en présence des présidents des Comités de Mise en œuvre et de Validation. La procédure suivie au cours des années précédentes est rappelée au Conseil d'administration. Cette procédure comprend la discussion en présentiel du projet de plan de travail par le Conseil d'administration, avant l'approbation finale par voie de circulaire de la version révisée.

Eddie Rich fait remarquer que les effectifs du Secrétariat en 2016 sont les mêmes que ceux de 2015 et qu'ils ont réussi à assurer, outre une Conférence mondiale, 15 Validations, un appui dans le cadre d'une cinquantaine de feuilles de route sur la propriété réelle et un appui à la mise en œuvre auprès de nouveaux pays mettant en œuvre l'ITIE. En 2016, le Secrétariat international escompte que près de 500 milliards de dollars de recettes seront déclarés dans les Rapports ITIE, ce qui équivaut à près de 25 milliards de dollars US pour chaque membre du personnel, en plus des autres informations et réformes découlant du processus ITIE. Il est rappelé au Conseil d'administration que le niveau des effectifs actuels est nettement insuffisant. Eddie Rich présente les cinq principaux domaines d'intégration du plan de travail, 17 Validations et des questions y afférentes telles que le déploiement des feuilles de route sur la divulgation de la propriété réelle et le travail sur la transparence du commerce des matières premières, les réformes de la gouvernance et le financement. Trois scénarios sont définis, y compris un scénario de budget minimum de 5,5 millions de dollars US dans lequel le soutien aux pays de mise en œuvre serait réduit, un scénario de budget moyen de 5,9 millions de dollars US dans lequel la mise en œuvre ne serait

pas pénalisée par rapport aux priorités accordées à la Validation et à la propriété réelle, et un scénario de budget élevé de 6,3 millions de dollars US dans lequel un appui supplémentaire important, tel que des ateliers régionaux de renforcement des capacités, des projets pilotes sur le commerce des matières premières et des efforts ciblés d'intégration sont compris. Eddie Rich fait remarquer que le rôle du Secrétariat international consiste à préparer un plan de travail chiffré reflétant les activités convenues par le Conseil d'administration. Bien que l'examen du financement ait contribué à accroître le nombre de promesses de financement, il n'a pas encore permis une plus grande prévisibilité du financement, mais a fourni une estimation du nombre des contributeurs et des contributions moyennes par collègue nécessaires pour atteindre le revenu minimum de 5,5 millions de dollars US dans le plan de travail 2017. Le Conseil d'administration est sollicité pour donner une orientation sur les priorités du plan de travail 2017.

Laurel Green relève les références faites dans le document du Conseil d'administration 35-8 aux risques élevés de déficits de financement pour le scénario de budget minimum, et il appelle à des plans d'urgence en cas de déficits de financement. Dirk-Jan Koch fait remarquer que le scénario de budget minimum semble toujours ambitieux, étant donné son exigence que 12 pays soutenant l'ITIE contribuent 250 000 dollars US chacun, et il s'exprime en faveur des appels à une planification d'urgence. Dominic Emery appelle à une désagrégation plus explicite des activités de base et de celles spécifiques aux projets, mais mentionne que le Secrétariat international doit disposer d'une certaine latitude pour prendre des décisions dans le cadre convenu une fois que le Conseil aura approuvé le plan de travail. Eddie Rich souligne les difficultés à distinguer clairement les activités de base et les activités propres aux projets, en faisant référence à l'exemple de financement ventilé par projet fourni par la Banque mondiale pour les Validations, les coûts de personnel associés aux Validations étant couverts par le financement de base. Il est rappelé au Conseil d'administration que le financement de base constitue une catégorie changeante qui évolue en fonction des activités des pays. Mary Warlick met en avant l'importance de combler l'écart de financement existant avant d'élargir le personnel. Wendy Tyrrell insiste sur l'importance de parvenir à un consensus sur l'avenir à long terme de l'ITIE en tant que cadre pour les discussions sur le plan de travail et le financement. Le président fait remarquer que les discussions sur l'avenir à long terme doivent prendre en compte le travail quotidien et les responsabilités, mais que le Conseil d'administration reprendra ces discussions en 2017. Jim Miller mentionne le fait qu'une focalisation accrue sur l'impact de l'ITIE peut contribuer à obtenir un financement auprès d'entités qui n'ont à ce jour jamais financé l'ITIE. Le Conseil approuve en principe le projet de plan de travail 2017, en attendant les révisions qui seront diffusées par voie de circulaire.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve en principe le plan de travail 2017 figurant dans le document du Conseil d'administration 35-8, en attendant l'approbation finale par voie de circulaire du plan de travail révisé avant le 1^{er} janvier 2017.

Mesures :

- Le Secrétariat international transmettra un plan de travail 2017 révisé au Conseil d'administration par voie de circulaire pour approbation avant le 1^{er} janvier 2017.
- Le Conseil d'administration doit envisager de faire tenir un séminaire stratégique en 2017 pour discuter de l'avenir à long terme de l'ITIE.

35-10 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Mary Warlick fait remarquer que le Comité de Gouvernance et de Supervision s'est penché sur trois volets et elle invite ceux chargés de diriger un comité pour chaque volet à présenter leurs documents.

Document du Conseil d'administration 35-10-A - Réformes de gouvernance proposées

Mary Warlick mentionne que le Comité de Gouvernance et de Supervision a examiné un certain nombre de questions pour lesquelles l'apport d'éclaircissements supplémentaires serait le bienvenu par le biais du manuel du Conseil d'administration ou de modifications des statuts. Il s'agit notamment des procédures décisionnelles du Conseil d'administration, des règles de vote, du vote par procuration et du rôle du Secrétariat international. Le Président confirme que l'ITIE continuera d'être une organisation reposant sur le consensus et que, en règle générale, il n'aura pas recours au vote. Il pourrait néanmoins être utile de clarifier les procédures de vote. Les représentants du collège de l'industrie expriment leur vive inquiétude au sujet de la recommandation faite dans le document du Conseil d'administration 35-10-A, selon laquelle trois membres du Conseil d'administration peuvent exiger un vote. Ils expriment également des préoccupations au sujet de la viabilité du vote à bulletin secret et de la formalisation de l'utilisation des procurations. Mary Warlick explique que le but du Comité n'est pas de saper le consensus, mais plutôt de clarifier les procédures dans le cas où il est impossible d'y parvenir. Le Conseil d'administration accepte d'adopter le document en supprimant la recommandation 2.2.2 concernant la possibilité que trois membres du Conseil d'administration appellent à un vote, ainsi que l'article 2.2.1 relatif au vote secret. Il convient également d'examiner le libellé des procurations de manière plus détaillée avant que toute décision soit prise de l'inclure dans le manuel du Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve les réformes de gouvernance proposées dans le document du Conseil d'administration 35-10-A, avec la suppression des recommandations 2.2.1 et 2.2.2.
- Le Conseil d'administration convient d'examiner de manière plus détaillée le libellé portant sur les procurations avant de prendre la décision de l'inclure dans le manuel du Conseil d'administration.

Mesures :

- Le Secrétariat international devra supprimer les recommandations 2.2.1 et 2.2.2 relatives aux réformes de gouvernance révisées contenues dans le document du Conseil d'administration 35-10-A et transmettre le document révisé au Conseil d'administration par voie de circulaire.
- Le Conseil d'administration devra examiner de manière plus détaillée le libellé portant sur les procurations avant de prendre la décision de l'inclure dans le manuel du Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 35-10-B - Suivi de l'examen de gouvernance 2015

Oleksiy Orlovsky fait remarquer que le document du Conseil d'administration 35-10-B vise à identifier toutes les questions en suspens et les lacunes qui demeurent à l'issue de l'examen de gouvernance 2015. Il souligne que le groupe de travail est parvenu à la conclusion que la plupart des recommandations contenues dans l'examen étaient à différents stades de leur mise en œuvre, à l'exception de cinq d'entre elles identifiées dans le document. Le Conseil d'administration décide que les cinq recommandations

contenues dans le document seront ajoutées au plan de travail du Comité de Gouvernance et de Supervision.

Décision

- Le Conseil d'administration décide que les cinq recommandations contenues dans le document du Conseil d'administration 35-10-B seront incluses dans le plan de travail du Comité de Gouvernance et de Supervision.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision ajoutera les cinq recommandations contenues dans le document du Conseil d'administration 35-10-B à son plan de travail.

Document du Conseil d'administration 35-10-C - Consultations des collègues pour 2015

Carine Smith Ihenacho relève que le groupe de travail en est encore au début de ses travaux. Le Comité de Gouvernance et de Supervision proposera un document de consultation des collègues pour approbation par le Conseil d'administration avant de l'adresser aux collègues. Ce document portera sur six questions prioritaires : les procédures de nomination des membres des collègues, la limitation de la durée des mandats des membres du Conseil d'administration, la nomination des coordinateurs des collègues, les exigences de participation des membres du Conseil d'administration, les mesures à prendre en cas de départ de membres et de règlement des différends. Le Comité de Gouvernance et de Supervision prévoit qu'un projet de document de consultation sera soumis au Conseil d'administration au cours des deux à trois prochaines semaines. Le Conseil d'administration discute brièvement du défi posé par le manque de participation de représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le document est approuvé par le Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve le document du Conseil d'administration 35-10-C.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision préparera un document de consultation qui sera présenté au Conseil d'administration en novembre 2016, avant le début des consultations avec les collègues.

Document du Conseil d'administration 35-10-D - Projet de procédures pour l'évaluation de la performance du chef du Secrétariat

Mary Warlick fait ressortir que le Comité de Gouvernance et de Supervision a consulté le président et est parvenu à un consensus sur le cadre de l'approche, qui comprendra une évaluation annuelle basée sur les retours provenant des consultations avec les parties prenantes et une séance d'évaluation annuelle. Le document est approuvé par le Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve le document du Conseil d'administration 35-10-D.

Mesures :

- Le président mènera une évaluation annuelle de la performance du chef du Secrétariat.

Prochaine réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de la proposition de tenir sa première réunion de 2017 les 8 et 9 mars, avec une alternative de réunion du 28 février au 3 mars, sa deuxième réunion du 23 au 25 mai et la troisième du 24 au 26 octobre. Le Secrétariat international a été en contact avec plusieurs gouvernements, mais il a été difficile de trouver un lieu de réunion qui convient. Jonas Moberg présente la possibilité d'une organisation de la 36^e réunion du Conseil d'administration à Bogota, sous réserve d'une invitation du gouvernement de ce pays, et la 37^e en Europe.

Autres questions

Dirk-Jan Koch annonce que la France accueillera le Sommet du PGO du 7 au 9 décembre 2016 et encourage les membres du Conseil d'administration de l'ITIE à y participer, portant à leur attention les séances sur les industries extractives et les liens entre l'ITIE et le PGO qui s'y tiendront. Mary Warlick fait état des commentaires apportés par le Canada à l'effet que les dates proposées pour la 36^e réunion du Conseil d'administration coïncident avec celles de la conférence de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) qui aura lieu du 7 au 8 mars 2017, et elle demande au Conseil d'administration d'en tenir compte. Le président en prend note.

Jim Miller fait part de son appréciation pour le choix de la date de la troisième réunion du Conseil d'administration de l'année, qui est voisine de celle la London Metals Exchange (LME) Week à Londres, ce qui permettra aux membres du Conseil d'administration d'assister aux deux événements lors d'un seul déplacement. Maria Isabel Ulloa fait remarquer qu'elle assurera un suivi auprès du gouvernement colombien sur la question de l'organisation de la 36^e réunion du Conseil d'administration.

Mesures :

- Le Secrétariat international assurera un suivi avec Maria Isabel Ulloa pour confirmer l'organisation par le Gouvernement colombien de la 36^e réunion du Conseil d'administration.

35-6 Chef du Secrétariat – séance à huis clos

Le Conseil d'administration a tenu une séance à huis clos avec le Chef du Secrétariat pour discuter de sa performance et de celle du Secrétariat. De nombreux membres du Conseil d'administration expriment leur solide soutien à Jonas Moberg et au Secrétariat.

Clôture de la 35^e réunion du Conseil d'administration

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut des pays et les demandes de report d'échéance

Décision du Conseil d'administration concernant l'Azerbaïdjan

Le Conseil d'administration convient que l'Azerbaïdjan a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, assortis d'améliorations considérables concernant plusieurs exigences individuelles par rapport à la première Validation de 2015. L'Azerbaïdjan conserve son statut de pays candidat, compte tenu des récents développements qui s'y sont produits.

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que l'Azerbaïdjan n'a pas réalisé de progrès satisfaisants en ce qui concerne l'Exigence n° 1.3 relative à la participation de la société civile. En conséquence, l'Azerbaïdjan devra prendre des mesures correctives. Si le Conseil d'administration n'est pas satisfait de la manière dont les mesures correctives sont menées, le pays fera l'objet d'une suspension conformément à la Norme ITIE. Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de préparer une évaluation avant sa prochaine réunion. Sur la base de cette évaluation, et conformément à la Norme ITIE, le Conseil d'administration prendra une décision lors de sa prochaine réunion.

En outre, le Conseil d'administration approuve les mesures correctives relatives aux Exigences n° 1.4, n° 2.6, n° 6.2, n° 7.1 et n° 7.4 qui seront évaluées dans le cadre d'une troisième Validation commençant le 26 juillet 2017.

Le Conseil se réjouit de l'engagement soutenu de l'Azerbaïdjan à l'égard des rapports ponctuels et de l'accent mis sur l'intégration de l'ITIE. Toutefois, ces aspects positifs sont menacés par les défis liés à l'engagement de la société civile, ce qui limite la possibilité pour l'ITIE de contribuer à une meilleure compréhension des revenus par le public et d'encourager des normes strictes de transparence et de redevabilité. Le Conseil d'administration s'est réjoui des informations qu'il a reçues à propos des développements récents et il les évaluera volontiers dans un proche avenir.

L'évaluation par le Conseil d'administration des progrès réalisés par l'Azerbaïdjan en ce qui concerne les Exigences ITIE est décrite dans la fiche d'évaluation ci-dessous, comme le sont les mesures correctives concernant les Exigences n° 1.3, n° 1.4, n° 2.6, n° 6.2, n° 7.1 et n° 7.4. Les principaux sujets de préoccupation concernent l'engagement de la société civile (n° 1.3), l'indépendance des membres de la société civile siégeant au Groupe multipartite (n° 1.4) ainsi que le rapportage sur la participation de l'État (n° 2.6), y compris les dépenses quasi fiscales (n° 6.2), le débat public (n° 7.1) et la documentation de l'impact (n° 7.4). Le Conseil d'administration de l'ITIE n'est pas d'accord avec le Validateur en ce qui concerne les Exigences suivantes : plan de travail (n° 1.5), registres des licences (n° 2.3) et exhaustivité (n° 4.1)¹. Le Conseil d'administration convient par ailleurs de recommandations supplémentaires visant à renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Il convient aussi du fait que les progrès accomplis dans l'application de mesures correctives seront évalués au cours d'une troisième Validation commençant le 26 juillet 2017. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Azerbaïdjan peut demander un report de la date d'échéance ou demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

¹ Conformément au procès-verbal du Comité de Validation du 24 octobre 2016, disponible à [\[link\]](#).

La décision du Conseil fait suite à une Validation qui a débuté le 1er juillet 2016. Conformément à la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a soumis un rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Groupe de travail multipartite de l'Azerbaïdjan a été invité à apporter des commentaires tout au long du processus. La décision finale a été prise par le Conseil de l'ITIE.

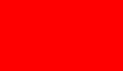






Fiche d'évaluation

Le Conseil d'administration convient de la fiche d'évaluation suivante :

		NIVEAU DE PROGRÈS					DIRECTION DES PROGRÈS*
		Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Dépassé	
Catégories	Exigences						
Suivi exercé par le Groupe multipartite	Engagement du gouvernement (n° 1.1)						-
	Engagement de l'industrie (n° 1.2)						-
	Engagement de la société civile (n° 1.3)						-
	Gouvernance du Groupe multipartite (n° 1.4)						
	Plan de travail (n° 1.5)						→
Licences et contrats	Cadre légal (n° 2.1)						
	Octroi de licences (n° 2.2)						
	Registre des licences (n° 2.3)						
	Politique sur la divulgation des contrats (n° 2.4)						
	Propriété réelle (n° 2.5)						
	Participation de l'État (n° 2.6)						
Suivi de la production	Données sur les activités d'exploration (n° 3.1)						
	Données sur les activités de production (n° 3.2)						
	Données sur les exportations (n° 3.3)						
Collecte de revenus	Exhaustivité (n° 4.1)						
	Revenus en nature (n° 4.2)						
	Accord de troc (n° 4.3)						
	Revenus issus du transport (n° 4.4)						
	Transactions des entreprises d'État (n° 4.5)						
	Paiements directs infranationaux (n° 4.6)						
	Désagrégation (n° 4.7)						
	Ponctualité des données (n° 4.8)						
Qualité des données (n° 4.9)							
Affectation des revenus	Répartition des revenus (n° 5.1)						
	Transferts infranationaux (n° 5.2)						
	Gestion des revenus et dépenses (n° 5.3)						
Contribution socioéconomique	Dépenses sociales obligatoires (n° 6.1.a)						
	Dépenses sociales discrétionnaires (n° 6.1.b)						
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (n° 6.2)						
	Contribution économique (n° 6.3)						
Résultats et impact	Débat public (n° 7.1)						-

	<i>Accessibilité des données (n° 7.2)</i>						
	<i>Suivi des recommandations (n° 7.3)</i>						-
	<i>Résultats et impact de la mise en œuvre (n° 7.4)</i>						-

* La direction des progrès n'est indiquée que pour les exigences qui ont été évaluées dans la première Validation de l'Azerbaïdjan.

	Le pays n'a fait aucun progrès dans la satisfaction de cette exigence. L'objectif plus global de l'exigence n'est en aucun cas atteint.
	Le pays a fait des progrès inadéquats pour satisfaire à l'exigence. Des éléments importants de l'exigence sont en suspens et l'objectif plus global de l'exigence est loin d'être atteint.
	Le pays a fait des progrès pour satisfaire à l'exigence. Des éléments importants de l'exigence sont mis en œuvre et l'objectif plus global de l'exigence est en voie d'être atteint.
	Le pays est conforme à l'Exigence ITIE.
	Le pays a dépassé l'Exigence.
	Cette exigence est seulement encouragée ou recommandée et ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation de la conformité.
	Le Groupe multipartite a démontré que cette exigence n'est pas applicable dans le pays.
-	Aucun changement dans la performance depuis la dernière Validation.
←	La performance du pays est pire que lors de la dernière Validation.
→	La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation.

Mesures correctives

Les mesures correctives suivantes seront évaluées conformément à la Norme ITIE lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'ITIE :

1. Le gouvernement devra prendre d'autres mesures pour assurer des progrès satisfaisants par rapport aux Exigences 1.3.b-d relatives à l'engagement de la société civile. Plus précisément, le gouvernement devra, conformément à l'article 2.2 du protocole de la société civile, veiller à ce que l'environnement juridique et opérationnel soit propice à la participation de la société civile au processus ITIE. De manière spécifique, cela devra comprendre des modifications juridiques et réglementaires qui éliminent :
 - i. la nécessité pour la société civile d'obtenir un extrait tous les deux ans confirmant leur enregistrement.
 - ii. la nécessité pour la société civile d'enregistrer les subventions auprès du ministère de la Justice.
 - iii. la nécessité pour les donateurs étrangers d'enregistrer les subventions individuelles auprès des autorités et d'obtenir une opinion sur l'utilité de la subvention.

Les mesures correctives suivantes seront évaluées dans une troisième Validation commençant le 26 juillet 2017.

2. Conformément à l'article 2.5 du protocole de la société civile, veiller à ce que la société civile ait la possibilité de participer au débat sur les questions de gouvernance des ressources naturelles. Le

gouvernement devra éliminer tout obstacle empêchant la société civile d'organiser des manifestations publiques libres et indépendantes relatives au processus ITIE ou de s'engager dans des activités de plaidoyer relatives à la gouvernance des ressources naturelles.

3. *Conformément à l'article 2.1 du protocole de la société civile, veiller à ce que la société civile soit en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer ses opinions sur ce dernier sans contrainte, coercition ni représailles.*
4. *Conformément à l'Exigence n° 1.4.a.ii, les membres de la société civile siégeant au Groupe multipartite doivent démontrer qu'ils sont indépendants du gouvernement et des entreprises tant sur le plan opérationnel que politique.*
5. *Conformément à l'Exigence n° 2.6.b, le gouvernement et les entreprises d'État doivent veiller à ce que le niveau de propriété gouvernementale dans toutes les licences et contrats pétroliers, gaziers et miniers, y compris dans les entreprises détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par des opérations conjointes, ainsi que tout changement dans leur niveau de participation durant la période de déclaration, soit divulgués dans le Rapport ITIE 2015. Ces informations devront également inclure des détails sur les conditions rattachées à la participation en capital, y compris le niveau de responsabilité pour couvrir les dépenses aux différentes phases du cycle du projet. Lorsque des changements sont intervenus dans le niveau de participation gouvernementale/des entreprises d'État au cours de la période de déclaration ITIE, le gouvernement et les entreprises d'État sont tenus de publier les modalités de la transaction, y compris les détails relatifs à l'évaluation et aux revenus.*
6. *Conformément à l'Exigence n° 6.2, le Groupe multipartite devra convenir d'une définition des dépenses quasi fiscales et d'un mécanisme de divulgation, afin d'assurer une transparence totale des dépenses quasi fiscales effectuées par des entreprises d'État, leurs filiales ou des opérations conjointes. Le Groupe multipartite devra veiller à ce que les dépenses quasi fiscales soient déclarées de manière exhaustive dans le Rapport ITIE 2015.*
7. *Conformément à l'Exigence n° 7.1, le Groupe multipartite devra s'assurer que le Rapport ITIE est présenté à des publics clés tels que le gouvernement, les parlementaires, la société civile, les entreprises et les médias. Il est également encouragé à s'assurer que toutes les parties prenantes participent aux activités de diffusion.*
8. *Conformément à l'Exigence n° 7.4, le rapport d'avancement annuel devra inclure une évaluation de l'impact et des résultats de la mise en œuvre des objectifs du plan de travail.*

Le Groupe multipartite est encouragé à examiner les autres recommandations contenues dans le rapport du Valideur et l'évaluation initiale du Secrétariat international et à documenter ses réponses à ces recommandations dans le prochain rapport d'avancement annuel.

Décision du Conseil d'administration sur le Niger

Le Niger a demandé un report de la date de démarrage de la Validation (fixée au 1^{er} juillet 2016). Après avoir évalué la demande de report en conformité avec l'Exigence n° 8.5, le Conseil d'administration de l'ITIE conclut que le Niger ne remplit pas les conditions requises pour un report de sa Validation. En conformité avec la Norme ITIE, la Validation commencera immédiatement. Le rapport de Validation reflètera les progrès accomplis depuis le 1^{er} juillet 2016.

Décision du Conseil d'administration sur l'Ukraine

Le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la demande de mise en œuvre adaptée déposée par le Groupe multipartite ukrainien pour ce qui concerne la couverture des industries extractives dans les régions de Donetsk et de Louhansk, ainsi qu'en Crimée. La demande est acceptée pour les Rapports ITIE 2014 et 2015.

La Norme ITIE autorise le recours à la mise en œuvre adaptée lorsque le pays « est confronté à des circonstances exceptionnelles justifiant une déviation des Exigences de mise en œuvre » ([Exigence 8.1](#)). Ce faisant, le Conseil d'administration de l'ITIE prend acte du conflit en cours dans la région et constate que le gouvernement est actuellement dans l'incapacité de contraindre les entreprises et les autorités locales de ces régions à participer au processus ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE relève avec satisfaction la volonté du gouvernement et du Groupe multipartite à poursuivre leur travail auprès des autorités locales et des entreprises présentes dans ces régions dans le but de garantir la divulgation intégrale des informations requises en vertu de la Norme ITIE.

S'il lui est impossible d'obtenir des informations complètes auprès de ces entités, le Groupe multipartite pourra fournir des liens vers d'autres sources d'informations publiques.

Il est exigé que le gouvernement ukrainien continue de divulguer unilatéralement tous les revenus qu'il perçoit de la part des entreprises et des autorités locales de ces régions. Les Rapports ITIE 2014 et 2015 devront inclure une évaluation qui rendra compte de l'exhaustivité des informations et soulignera toutes les lacunes en la matière.

Annexe C – Liste des participants

Participant List (not participating – in grey)

Chair

Mr Fredrik REINFELDT

Countries

Implementing Countries

Ms Olga BIELKOVA, Member of Parliament, Ukraine

Alt: **Mr Bazarbay Nurabayev**, Chairman, Committee of Geology and Subsoil Use, Ministry of Investment and Development, Republic of Kazakhstan

Mr Montty GIRIANNNA, President, EITI National Committee, Indonesia

Alt: **Mr Enkhbayar NEMEKHBAYAR**, Director-General, Strategic Policy and Planning Department, Ministry of Mining, Mongolia

Ms Zainab AHMED, Federal Minister of State Ministry of Budget and National Planning, Nigeria

Alt: **Mr José Fernandes ROSA CARDOSO**, National Coordinator, São Tomé e Príncipe

Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON, National Coordinator, Togo

Alt: **Mr Ismaila Madior FALL**, Minister, Legal Adviser to the President and Chair of the EITI National Committee, Senegal

Mr Jeremy Mack DUMBA, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Alt: **Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, National Coordinator, Cameroon

Mr Victor HART, Chair of TTEITI, Trinidad and Tobago

Alt: **Ms Maria Isabel ULLOA**, Representative of the Government of Colombia, Colombia

Supporting Countries

Ms Mary WARLICK, Principal Deputy Assistant Secretary of State, Bureau of Energy Resources, State Department, USA

Alt: **Mr Mark PEARSON**, Director General, External Relations & Partnerships Branch, Strategic Policy & Results Sector, Natural Resources Canada, Canada

Ms Catarina HEDLUND, Deputy Director at the Department for International Trade Policy, Ministry for Foreign Affairs, Sweden

Alt: **Mr Bent GRAFF**, Senior Policy Advisor, Development Policy and Financing, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Mr Dirk-Jan KOCH, Special Envoy for Natural Resources, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Alt: **Mr Sören DENG**, Head of Division "Energy, Infrastructure, Raw Materials", Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Civil Society Organisations

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Ms Wendy TYRRELL**, Transparency International, Australia

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Mr Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Mr Brice MACKOSSO**, Commission Justice et Paix, Republic of Congo

Ms Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA, Universidad Externado de Colombia, Colombia

Alt: **Mr César GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú

Ms Cielo MAGNO, Bantay Kita, Philippines

Alt: **Mr Moses KULABA**, Governance and Economic Policy Forum, Tanzania

Companies including Investors

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Alt: **Mr John HARRINGTON**, Upstream Issues manager, Exxon Mobil Corporation

Mr Dominic EMERY, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Alt: **Mr Alan McLEAN**, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Ms Laurel GREEN, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Alt: **Mr Carlos ARANDA**, Manager Technical Services, Southern Peru Copper Corporation

Ms Carine Smith IHENACHO, Vice President Legal, Statoil

Alt : **Mr Jean-François LASSALLE**, Directeur Affaires Publiques, Total, France

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold

Alt: **Mr Ian WOOD**, VP Sustainable Development, BHP Billiton

Mr Sasja BESLIK, Head of Responsible Investments at Nordea Asset Management

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Mr Yerlan AKISHEV, Senior Operations Officer, World Bank, Kazakhstan

Mr. Pertti ANTTINEN, Senior Adviser, Steering and coordination of development cooperation,

Department for Africa and the Middle East, Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ms Laurence ARNOULD, Spécialiste de programme, Organisation internationale de la Francophonie, France

Mr Anton ARTEMYEV, Executive Director, Soros Foundation, Kazakhstan

Mr Ruslan BAIMISHEV, EITI Secretariat, Kazakhstan

Mr Luke BALLENY, EITI Co-ordinator, President's Office, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

Mr Ilir BEJTJA, Deputy Minister of Energy, Albania

Mr Thomas BENNINGER, Programme Manager, Federal Department of Economic Affairs, Education and Research EAER, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Mr Kassongo BIN NASSOR, General Manager, External Relations, Freeport McMoRan/Tenke Fungurume, Democratic Republic of Congo (DRC)

Mr Boubacar BOCOUM, Lead Mining Specialist, World Bank, USA

Mr Francis Ato BROWN, Country Manager, World Bank, Kazakhstan

Ms Dorina ÇINARI, National Coordinator, Albania

Mr Ben COLLINS, MSI Integrity

Ms Diana CORBIN, Senior Operations Officer (Donor Relations), Energy and Extractives Global Practice, World Bank, USA

Mr Simon CRAMP, Director, Private Sector Development, Australian Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

Mr Baibakpaev EKMETKUL, Parliamentarian at Jogorku Kenesh, Kyrgyz Republic

Mr Enver ESTEMESOV, Industry Representative at the MSG, Kyrgyz Republic

Ms Sonja EISENBERG, Federal Ministry for Economic Affairs and Energy and MSG member, Germany

Ms Amelia EVANS, MSI Integrity

Mr Farid FARZALIYEV, Head, EITI Secretariat, Azerbaijan

Mr Arnim FISCHER, Head of Projects, Academic Mining Education in Afghanistan (AMEA), Promoting Good Governance in the Extractive Sector in Afghanistan (MinGov), Afghanistan

Ms Andrea FORABOSCO, Senior legal Counsel - Shell Companies EU Liaison Office, Belgian Shell, Belgium

Mr Dylan GÉLARD, Policy officer, Extractive Industries Transparency, Ministry of Foreign Affairs and International Development, France

Mr Gregory GOULD, Director, Office of Natural Resources Revenue, Department of the Interior, USA

Mr Foster GULTOM, Ambassador, Embassy of Indonesia, Kazakhstan

Mr Agus HARYANTO, Deputy Director, Mineral Enterprises, Indonesia

Ms Franziska KILLICHES, Advisor, D-EITI Secretariat, Germany

Mr Davlat KHABIBOV, Head of Investment Department at the State Investment Committee and State Property Management Tajikistan

Ms Asmara KLEIN, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK

Mr Victor KOVALENKO, Cleantech and Sustainability Services Leader in Central Asia, Ukraine and Belarus

Ms Anna KRAVTŠENKO, Advisor, Extractives for Development – X4D, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

Mr Askar KUSHKUNBAYEV, Local Budget Initiative Coordinator, Soros Foundation, Kazakhstan

Ms Jennifer LEWIS, Governance and Rule of Law Advisor, Agency for International Development, USA

Mr Ghulam MAHMOOD ANWARI, National Coordinator, Afghanistan

Ms Ekaterina MIKHAYLOVA, Lead Strategy Officer, Energy & Extractives Global Practice, World Bank, USA

Ms Maria Inmaculada MONTERO-LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Mr Christian MOUNZEO, Coordinator PWYP Congo/President Rencontre Pour la Paix et les Droits de l'Homme, Republic of the Congo

Mr Eldiir MUKANOV, Head of the Legal Department of the State Agency for Industry, Energy and Subsoil Use, Kyrgyz Republic

Mr Ainur MUSSABEKOVA, Government Relations Advisor, Public & Government Affairs, ExxonMobil Kazakhstan Inc.

Ms Rafika MUSOEVA, MSG member with expertise on beneficial ownership Tajikistan

Mr Shuhrat MIRZOEV, Economic Adviser, DFID, Central Asia

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Mr Paul MUSSENDEN, Deputy Assistant Secretary, Natural Resources Revenue Management Policy, Management and Budget, Department of the Interior, USA

Ms Dina NAREZHNEVA, National Coordinator, EITI, Ukraine

Mr Lutz NEUMANN, Consultant, LBN-Strategies, Germany

Mr Jahongir NIGMATOV, Technical Manager, EITI national secretariat, Tajikistan

Mr Nkongo Budina NZAU, Senator and EITI DRC MSG Member, Democratic Republic of Congo

Mr François NZEKUYE, National Deputy and EITI DRC MSG Member, Democratic Republic of Congo

- Mr Michel OKOKO**, National coordinator, EITI, Republic of Congo
- Mrs Garidgai OYUNTUYA**, Legal Officer, Mineral Resources and Petroleum Authority, Mongolia
- Ms Lidia PECCI**, Policy Analyst, Natural Resource and Governance Division, Economic Development Bureau (MED), Natural Resources, Canada
- Mr Torang PAKPAHAN**, Economic Consellor, Embassy of Indonesia, Kazakhstan
- Ms Elisa PETER**, Executive Director, PWYP
- Mr Matteo PETRINI**, Deputy Head of Mission, Embassy of Italy, Kazakhstan
- Mr Boris RAEDER**, EITI Secretariat, Germany
- Mr Stefano RAVAGNAN**, Ambassador, Embassy of Italy, Kazakhstan
- Mr Omer VAN RENTERGHEM**, Theme expert Land, water and ecosystems, Inclusive Green Growth Department, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands
- Ms Tatiana SEDOVA**, Consultant, World Bank, Kazakhstan
- Mr Christopher SHELDON**, Practice Manager, Energy and Extractives Global Practice, World Bank
- Mr Octavian STAMATE**, Energy Policy Officer, Delegation of the European Union to the Republic of Kazakhstan
- Mr Mario Vinicius Claussen SPINELLI**, General Ombudsman, Petrobras, Brazil
- Ms Altynai SYDYKOVA**, Acting Head of the EITI national secretariat, Kyrgyz Republic
- Mr Einar STEENSNÆS**, Senior Advisor, The Oslo Center for Peace and Human Rights, Norway
- Mr Cheikh Tidiane TOURE**, Permanent Secretary, EITI, Senegal
- Mr Edi Effendi TEDJAKUSUMA**, Team Leader, EITI Secretariat, Indonesia
- Mr Karel TOUSSEYN**, Deputy Director, Office of Economic Interests
- Mr Simon TUMAWAKU**, EITI DRC MSG Member and Chamber of Mines, Democratic Republic of Congo
- Mr Zhanbolat USSENOV**, Deputy Manager, Public, Government and Policy Affairs, Chevron, Kazakhstan
- Mr Azamat UTEGENOV**, EITI Kazakhstan
- Mr Paul VALLELY**, Program Leader, World Bank, Central Asia
- Mr Micah WATSON**, Transparency and Governance Officer, U.S. State Department, USA
- Ms Erica WESTENBERG**, Senior Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA
- Mr Yerkin ZIKBAYEV**, Manager Public, Government and Policy Affairs, Chevron, Kazakhstan
- Mr Bahtiyor ZUHUROV**, National Coordinator, Tajikistan

EITI Secretariat

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Mr Alex GORDY, Country Manager

Ms Shemshat KASIMOVA, Country Officer

Ms Leah KROGSUND, HR & Admin Manager

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Policy Director

Ms Oliana VALIGURA, Country Manager

Mr Pablo VALVERDE, Country Manager

Mr Brynjar WIERSHOLM, Finance & HR Manager